

Traitement du Receveur
du Bureau de Bienfaisance
— Ords du Conseil —
Ann. le 23.2.22

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la délibération
de la commission administrative du Bureau de Bienfaisance
portant à 467.²⁸ le traitement du Receveur de cet établissement

Demande de 100 fr. Secher
Léon Secher

Le Conseil vote un crédit de 100 francs, à titre de souscription,
pour l'érection du monument Léon Secher à Auenis.

M. Léon Secher était natif d'Auenis. il habita la Morinière
pendant 5 ans de 1898 à 1903, où il écrivit de nombreux
ouvrages notamment sur Alfred de Vigny, Sainte-Beuve,
ainsi que sur la Renaissance et le Romantisme.

Le conseil décide en outre, en souvenir du séjour de
M. Léon Secher dans le pays, de désigner le quai de la
Morinière sous le nom de quai: Léon Secher.

Fait & délibéré les jour mois & an sus dits

A. Lemaire L. Paucot J. Coz J. Dupont
R. Doy Teneau F. Sureau J. Zing
H. Piquet Chateau H. Patry J. Velasquez
Cartier Trouvenard G. Guindon

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront
à la Mairie dimanche prochain 28 Mai à 8 heures
du matin, pour la session ordinaire de Mai. Ordre du jour

- 1^o Correspondance et divers
- 2^o Prolongement de la ligne des Cronzgrays jusqu'aux Caris. Moulins. Rapport
Subvention communale.
- 3^o Construction d'un égout et de trottoirs rue Frédéric Faure.
- 4^o Programme de travaux à exécuter avec les ressources de l'impôt
noté en 1921 :- agrandissement du cimetière de Rofé, chemin des Joyaux;
du qu. clos de la Blordière à la Morinière ; de Mauprethuis à la route
de Macheoul; des Mahautières ; - Chemin d'arès à la fontaine des champs

Remandant.

- 5° Monuments aux morts. projet & devis des travaux à exécuter dans les cimetières de St-Jeppé et de St-Paul.
- 6° Plan d'extension, d'embellissement et d'aménagements; ouverture de rues nouvelles, avis à donner.
- 7° Construction d'une salle de fêtes, concert dans terrain communal; Rapport de la commission - Mise du projet au concours.
- 8° Prolongement de la canalisation d'eau potable dans les rues Chard et Sadi-Carnot à Pont-Rousseau; - Acceptation du projet, délibération Communale.
- 9° Champ de foire; modification du prix du bail.
- 10° Repurgation - Renouvellement du traité.
- 11° Référend Bessau; nomination d'un expert.
- 12° Chiff. N° 87. élargissement, résultat de l'enquête; construction d'un trottoir.
- 13° Avenue de St-Jeppé; élargissement, résultat de l'enquête;
- 14° Demandes d'allocation militaires.
- 15° Assistances.

Ref. le 21 Mai 1922
Le Maire

Session ordinaire de Mai

Séance du 28 Mai 1922

L'an mil neuf cent vingt-deux, le vingt-huit du mois de mai à heures du matin, le conseil municipal dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la session ordinaire de mai sous la présidence de M. Vigier Maire

Présents: M. L. Vigier, Gendron, Saureste, Gurbel, Ordonneau, Piquet fils, Codel, Dupont, Redon, Pevreau, Saupin, Moussard, Solgrain, Le Jamer, Languet, Bozzi, Piquet Edmond, Arnaud J., Patry, Vélatque et Arnaud F.

Absent: M. Garçon, excuse

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884
il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil, M. Brauillard ayant obtenu la majorité
des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il
a acceptées

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et
adopté sans observation

Assistance aux Vieillards

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes
les demandes d'assistance des vieillards des infirmes et des
incurables tendant à bénéficier de la loi du 14 juillet
1905

Savoir

- 1^o Moreau Marie Veuve Moreau, à la Grand'haie,
non admise reçoit 117.⁵⁰ R.O. et enfants peuvent donner
le complément
- 2^o Barrebeau Marie Louise, à la Carrière, admise
à 15.⁺
- 3^o Rivier François à Moutierthuis, non admis, ses
enfants sont en mesure de lui venir en aide.
- 4^o Chauvelon Louise, à Courtemanche, admise
à 15.⁺
- 5^o Lepine Pierre, aux Frais-Moulins, en traitement
à l'hospice à hospitalité d'urgence

Assistance aux familles
nombreuses.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les
demandes des personnes ayant des ressources insuffisantes
et qui sollicitent le bénéfice de la loi du 14 juillet
1913.

Savoir

- 1^o Denis Louis Henri, à la Petite-Lande, admis pour 1
allocation;
- 2^o Le Gobelet François à la Petite-Lande, admis pour
1 allocation;
- 3^o Chelobran Jean Marie au chêne-Ceuf, admis pour
1 allocation;
- 4^o Dupont à la Haute-He, admis pour 2 allocations.
- 5^o Lerube Eugène, au Petit-Clou, admis pour 2 allo-
cations;

6^e 9^e Dupétil au Landreau, admise pour allocation,
7^e Sacroix Lucid, rue du Calvaire, admis pour allocation
supplémentaire.

Assistance aux femmes
en couches.

Monsieur le Maire communique à l'assemblée la liste
des personnes, qui conformément aux lois des 17 juin & 30 juillet
1913, ont sollicité l'assistance aux femmes en couches.

1^o Meringard née Hillaireau, au chatelet
admise.

2^o Artaud née Guillou, à l'auffrière, non admise,
situation non révisée.

3^o Pope née Rouste, rue Nationale 129, ad-
mise.

4^o Rampillon née Pabradeau, à la Morinière,
admise.

5^o Gléneau née Menée, rue Abbe Lorraine 50,
admise.

6^o Sauraget née Volait, aux Croix-Maulins
admise.

Prolongement de la ligne
des tramways jusqu'aux
Croix-Maulins. Rapport
Subvention Communale

Monsieur le Maire donne lecture d'un rapport
relatif aux démarches faites et à la correspondance échangée
avec la Préfecture, l'Administration des Ponts & Chaussées,
la ville de Nantes et la Compagnie des Tramways pour
le prolongement de la ligne de Port-Rousseau jusqu'aux
Croix-Maulins. - Dans le but de faciliter la construction de cette
ligne, le conseil municipal avait voté en 1909, une sub-
vention de 40.000 francs, puis portée celle-ci à 50.000 francs.
En 1920, en raison de l'augmentation du prix des matériaux,
M. le Maire autorisé par le Conseil municipal, avait donné
mission à M. Portel, notre représentant au Conseil Général
de faire cette question auprès de l'Assemblée départemen-
tale et de faire connaître que la commune de Rezé prenait
l'engagement de porter cette subvention à 100.000 francs
et de voter les ressources nécessaires au moment opportun.

Le Conseil Général devant statuer dans sa séance
du mois d'août prochain sur la question des tramways
suburbains, l'Assemblée communale ratifie son enga-
gement de subventionner pour la dite somme de

100.000 francs, la construction de cette ligne.
 Le Conseil est d'avis de faire imprimer ^{en 2000 exemplaires} un résumé
 du rapport de Monsieur le Maire et de distribuer dans la
 Commune.

Construction de trottoirs
 et d'un égout rue Félix Faure

La construction de trottoirs et d'un égout route
 Nationale N° 23, haversse de la rue Félix Faure faisant
 partie des travaux imposés par le service des Ponts &
 Chaussées en vue de l'établissement d'une ligne de
 tramways dans cette rue, le Conseil municipal auto-
 rise Monsieur le Maire à se mettre en rapport avec ce
 service pour études et exécution desdits travaux. ^{et de solubilité de cet}

Aggrandissement du cimetière
 St Pierre de Neuf. Acquisition
 des terrains.

Monsieur le Maire rend compte au conseil
 des nouvelles propositions des propriétaires des terrains néces-
 saires à l'agrandissement du cimetière St Pierre

Savoir:

- 1° Chousson Lancelot, à Ervenneville:
 1491^m 34 de terrain inscrits au cadastre section 13,
 N° 1163^p à 7^m leury fait pour . . . 11439^f 38
 - 2° Déjeu Joseph Marie, pilote major, place du commerce
 à Vantes: 585^m 14 de terrain, inscrits au cadastre section 13
 N° 1164^p et 1165^p à 4^m leury fait pour . . . 2340^f 76
 - 3° Gar. Marilliet Gabriel, entrepreneur, à Mayson,
 152^m de terrain, inscrits au cadastre, section 13,
 N° 1179^p et 1180^p à 1^m 50 leury, fait pour . . . 228^f 00
- fait pour une somme totale de 13008^f 14

trans de l'Etat
 Neuf à l'Etat le
 2^e Juin 1902

Le Conseil accepte ces propositions et prie Monsieur
 le Préfet de vouloir bien autoriser la commune à ac-
 quérir les dits terrains, les crédits nécessaires étant
 prévus dans l'emprunt de 200.000 francs que la commune
 a été autorisée à contracter.

Le Conseil demande la dispense de purge des hypothèques
 pour l'acquisition Gar-Marilliet, celle-ci étant inférieure
 à 1500 francs. Il désigne M^r Clocheux notaire
 à Port-Raouzeau pour la rédaction des actes de
 vente.

Le Conseil demande à Monsieur le Préfet l'autorisation de mettre
 les travaux en adjudication le plus tôt possible;

Chemin rural des du grand clos

Construction

2

Sur la proposition de Monsieur le Maire le Conseil municipal accepte le projet de construction du chemin rural N° 3 du grand clos et demande à Monsieur le Préfet l'autorisation de faire exécuter les travaux par marché de gré à gré; le montant de la dépense est prévu dans l'emprunt de 200.000⁺ que la commune a été autorisée à contracter.

Le chemin ne sera construit que dans la partie comprise entre le ch. N° 7 et les premières maisons, l'autre partie sera mise en bon état.

Chemin rural des Poyaux

Construction

2

Le Conseil municipal décide de construire immédiatement le chemin rural N° 9 dit des Poyaux et charge M^r Bloyard agent voyer de vouloir bien dresser le projet de construction ^{de ce chemin} afin que les travaux puissent ^{prendre la belle saison} être entrepris.

Il demande à Monsieur le Préfet, l'autorisation de mettre ces travaux en adjudication.

Le montant de la dépense est prévu dans l'emprunt de 200.000⁺ que la commune a été autorisée à contracter.

Le Conseil sollicite en outre la subvention départementale à laquelle il a droit.

Chemin de la Blordière à la Morinière

Le Conseil municipal donne son approbation au projet de tracé du chemin de la Blordière à la Morinière, dressé par M^r Bloyard agent communal, il demande son classement dans la voirie urbaine et prie Monsieur le Préfet de vouloir bien autoriser la commune à faire exécuter les travaux par voie de marché de gré à gré.

(La dépense est prévue dans l'emprunt de 200000 francs que la commune a été autorisée à contracter.)

trans. le 26-7-22

2

Chemin des Champs Renaudin.

Le Conseil municipal donne son approbation au projet de tracé du chemin dit des Champs Renaudin, dressé par M^r Bloyard agent communal, il demande son classement dans la voirie urbaine et prie Monsieur le Préfet de vouloir bien autoriser la commune à faire exécuter les travaux par voie de marché de gré à gré.

trans. le 19-7-22

2

La dépense qui s'élève à _____ sera prélevée sur le crédit de la voirie urbaine.

En outre le conseil autorise Monsieur le Maire à entrer en pourparlers avec M^{rs} Provost pour échange de terrain afin de faciliter l'accès de ce chemin et avec la Compagnie du chemin de fer de Nantes. Lezè.

Chemin de St Gouperthuis
à la route de St Achacme
ou
chemin des Sts Chaudrières.

Le conseil est décidé de construire ces chemins dès que les formalités administratives auront été accomplies, afin de donner satisfaction aux nombreux propriétaires dont les terrains sont desservis par ces chemins et dans le but de faciliter la construction de maisons d'habitations.

Les crédits nécessaires sont compris dans l'emprunt de 200.000 francs.

Rue du Quils Baron. Travaux
d'assainissement.

Monsieur le Maire communique au Conseil un rapport de Monsieur Bloyard Roger communal relatif à des travaux d'assainissement à exécuter rue du Quils Baron à Port-Raouzeau, à ce rapport est joint un plan et le détail estimatif des travaux à exécuter lesquels s'élèvent à 2800 francs y compris la somme à valoir.

Le conseil après en avoir délibéré donne son approbation au présent projet et vote un crédit de 2000 francs et sollicite sur le produit des amendes de police une subvention départementale de 800 francs, les travaux dont il s'agit étant exécutés dans une mesure de salubrité publique.

Tu l'urgence, le conseil demande en outre à M^{rs} le Préfet l'autorisation de traiter par marché de gré à gré.

Travaux aux Stsorts
Projet et devis des travaux à
exécuter dans les cimetières

Monsieur le Maire dépose sur le bureau les plans & devis des travaux à exécuter au cimetière St Pierre de Lezè pour modification & amélioration du tombeau des morts pour la France et au cimetière de St Paul pour érection d'un monument ayant la même destination.

(2)

Le devis du monument de Repé s'élevé à 4800,- celui
de St Paul à 2582.84

Après en avoir délibéré le Conseil donne son
approbation à ces projets et demande à Monsieur le Préfet
l'autorisation de vouloir bien procéder à la mise en adju-
dication des travaux. - Les crédits nécessaires sont
compris dans celui inscrit au budget sous la rubrique:
"Erection d'un monument aux enfants de la commune
morts pour la France"

Il est décidé de faire commencer immédiatement les
travaux de construction du monument sur la place de
St Paul.

Plan d'extension, d'em-
bellissement et d'aménagement
Ouverture de rues nouvelles

(a) Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'une
lettre de M^r Dujart, rue Beausséjour prolongée relative
à l'abandon gratuit en faveur de la commune du
sol de 3 rues à ouvrir dans la propriété de la Fran-
nière à condition que la municipalité prenne à sa
charge les frais de construction de ces 3 rues.

Le conseil municipal après examen des plans qui
lui sont soumis, accepte la proposition de M^r
Dujart et décide en outre de créer dans les parcelles N^{os} 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7
et partie N^o 8, une place publique d'une surface de 2500 mq. Il prie M^r le Préfet
de vouloir bien approuver le plan d'alignement ci joint destiné à servir de
construction familiale et d'autoriser M^r Lohais à acquiescer à titre gratuit le sol des rues projetées
à traîner par voie de main d'œuvre pour l'exécution des 3 rues dont il s'agit.

(b) Monsieur le Maire soumet ensuite au
Conseil municipal une proposition semblable de
M^r Hervé notaire aux conditions que M^r Hervé se propose
d'abandonner gratuitement à la commune, si celle-ci
veut prendre à sa charge les frais de construction, une
voie de 8 m. de largeur entre le chemin 58 & le chemin
N^o 12 soit une longueur de 202 m.

Après en avoir délibéré et examiné le plan dressé
par M^r Bloyard, le Conseil municipal accepte la
proposition de M^r Hervé et demande l'approbation du projet.

(c) Monsieur le Maire soumet au conseil le
projet de modification et d'élargissement à 8 m. de
la rue de la Fontaine Lauvey à Font Rouseau, conforme-

nam le 19.7.22

2

nam le 19.7.22

2

mont au plan qui est déposé sur le bureau

Après en avoir délibéré le conseil est disposé de rectifier l'alignement de cette rue dans les conditions ci-dessus, sans réserve que les propriétaires abandonnent gratuitement leurs terrains en raison de la plus-value qui sera donnée à leurs propriétés

Servie d'eau à Pont-Rousseau

Prolongement de la canalisation
rue Sadi-Carnot et rue Chéris

Monsieur le Maire rend compte au conseil des pourparlers engagés avec la ville de Nantes pour l'installation d'une canalisation d'eau potable sur une longueur de 136 mètres dans la rue Sadi-Carnot et de 245 mètres dans la rue Chéris à Pont-Rousseau.

Ent

Après en avoir délibéré le conseil accepte le projet de construction de la dite canalisation et prend l'engagement de garantir pendant 10 ans une indemnité annuelle de 5000 francs

Le conseil municipal manifeste le désir que l'installation soit faite dès que possible.

Salle des fêtes à Pont-Rousseau

Rapport de la Commission

Monsieur Gurbel rapporteur de la commission nommée pour étudier un projet d'une salle de fêtes et concerts à Pont-Rousseau met le conseil au courant des décisions prises par cette commission

Le conseil approuve le projet de la mise au concours entre les architectes diplômés de la ville de Nantes et de la commune de Rezé.

Dijérand Besseau

Monsieur le Maire rend compte au conseil des réclamations qu'il a reçues d'un certain nombre d'habitants de la rue Chéris prolongée au sujet de la suppression, par M. Besseau, bailleur d'habits à Pont-Rousseau d'un passage conduisant à une fontaine près l'allée du château de Rezé et du ruisseau dit de la Malinière

Monsieur Besseau ayant été invité à remettre les choses en état a communiqué à la mairie son titre de propriété d'où il résulte que le

passage en question n'y est point mentionné.

Avant de poursuivre cette affaire il est décidé que l'avant de la commune sera consulté et que des renseignements seront aussi demandés à M^r Coteaux sur l'origine de propriété du terrain de M^r Bessou.

Le conseil lève la séance à midi et décide que les autres affaires inscrites à l'ordre du jour, seront examinées à la prochaine réunion.

Fait & délibéré les jour mois &

an susdits. -

L. Sauvage

A. Lehan

J. Coze

Pede

Deneau

F. Coze

M. Piquet

Mourenard

Antoine

Lehan

J. H. Patry

J

Quinn